L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Journal Général, de la Première et de la Seconde Préfecture.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 5 JANVIER 1838.

☞ Les Vétérans de 1814 et 15, sont priés de se rendre à une assemblée, qui aura lieu ce soir à 7 heures, à l'Arcade de Hewlett, rue des Magasins.

SIX JOURS PLUS RECENTS DE FRANCE.

Le navire Napier, parti du Hâvre le 11 novembre, est arrivé à la Mobile mercredi dernier. Par cette voie, des lettres commerciales ont été reçues ici; on nous en a communiqué une dont nous donnons un extrait dans la feuille de ce jour.

Voici la liste des magasins qui ont été la proie des flammes.

VIEILLE LEVEE.

HUIT magasins, sur la Vieille Levée, s'étendant à la rue Clinton, côté Est.

No. 28—Occupé par Messrs. Puech & Duplessis commettibles. Le second était occupé par Mr. Prichard.

No. 30—Occupé par Messrs. Henshaw & Rogers, négociants commissionnaires.

No. 32—Par Mr. James Allen, marchand en sous, meubles. Le second étage occupé par Mr. D. Goldsmith.

No. 34—Par Messrs. Beebe & Co., magasin de papiers et de voitures.

No. 35—Magasin de marchandises sèches &c.

No. 36—Messrs. Godfrey & Blossman, négociants en commission.

No. 40—J. W. Zacherie & Co., magasin d'entrepôt de vins et liqueurs.

Toute l'encoignure qui s'étend jusqu'à la rue Clinton.

No. 42—L'imprimerie du Louisiana Advertiser; le bas servait de caile.

No. 28—Côté-Ouest, occupé par Messrs. Vinning & Cirrell, magasin de bottes et souliers.

No. 30—Occupé par Messrs. Morris, Sniffen & Co. marchands d'habillemens.

FRONT LEVEE.

No. 8—Par S. Locke & Co., magasin de quincaillerie.

No. 9—Winston & Shall, commettibles.

No. 10—Café tenu par James Riley, le derrière était occupé par Messrs. Ferguson, Parker & Co.

No. 11—Occupé par Messrs. Ferguson, Parker & Co. marchands en commettibles: c'est dans ce magasin que le feu s'est manifesté.

No. 12—Messrs. Delamas & Montreuil, marchands en commettibles.

No. 13—Encoignure occupée par M. William Vance Jr; magasin d'habillemens; le derrière rue Clinton, café occupé par Mr. Armstrong.

No. 17—Bloc de maisons.

Il est peu facilement évaluer les bâtisses l'une dans l'autre, (c'est-à dire 17 maisons) à $10,000 chacune, $170,000. Les marchandises qui se trouvaient dans les maisons peuvent être estimées (l'une dans l'autre) d'après des renseignemens que nous avons obtenus à $20,000, ce qui donne $340,000.

Les compagnies d'assurances ont éprouvé une perte de $170,000.

Le coffre-fort qui contenait les livres, papiers, &c. de Messrs. Ferguson, Parker & Co., a été retiré des ruines en très bon état. Les livres de Messrs. S. Locke & Co. ont été sauves, mais on n'a pu arracher aux flammes qu'une petite partie de ses marchandises, évaluées à environ $120,000.

VICTIMES DE L'INCENDIE.

Les personnes dont les noms suivent ont été tuées dans l'incendie du 3:

Mr. Van Pelt,
Mr. Jacobs,
Mr. Sevin, jeune homme d'environ 14 ans.

Un esclave d'un grand prix, nommé Non Nimrod, appartenant à la maison Ferguson, Parker & Co. Un autre nègre, et une négresse ne se trouvent plus.

LA BOURSE DE LA CITE.—CITY EXCHANGE.

C'est pour l'anniversaire du 8 janvier que doit être livrée à l'usage du public la Bourse de la rue St. Louis; et pour que les dames puissent jouir du beau coup-d'œil de cette belle rotonde, que nous regardons à juste titre comme un monument des plus remarquables, l'entrée leur en sera donnée samedi prochain, ainsi qu'aux cavaliers dont elles seront accompagnées.

L'inauguration d'un monument si complet, est un événement pour le pays; et cette époque, coïncidant avec celle de la bataille d'Orléans, restera gravée dans la mémoire des Louisianais! C'est un véritable bienfait pour une ville aussi commerçante que la nôtre, et nulle part on ne rencontrerait une construction de ce genre mieux ordonnée et mieux finie. L'élégance s'y allie à la solidité, et l'ordre que l'on y a employé convient, par sa vérité, à la destination d'un lieu où règne partout la plus noble simplicité. Ce n'est pas qu'il faut des jours d'ennemens, tant s'en faut! Mais, sobrement utopie, réparis avec mesure, ils prouveront à la fois du talent de l'architecte, et de bon goût qui a présidé à l'érection de ce *véritable monument*. Honneur donc soit rendu aux citoyens auxquels est due l'idée de doter la cité d'Orléans d'un si magnifique présent! Honneur aux citoyens qui ont eu la noble pensée d'en faire la dédicace le jour même où la Nouvelle-Orléans fut sauvée des horribles satires d'un mot d'ordre digne des temps les plus barbares: *Bagdad, Bonny!*

Oui, la beauté, admirant cette belle coupole, aux jours anniversaires d'une victoire justement célébre; oui, les filles d'Orléans levant les yeux vers ces voûtes majestueuses, pourront se dire, que d'ignobles et sanglantes ruines en eussent tenu la place, sans le courage de leurs pères! Et pourtant, des paroles d'opprobre ont retenti, dans le sanctuaire louisianais, contre ce jour glorieux, que l'on n'a pas rougi d'y désigner comme un jour néfaste! A-t-il donc oublié le détracteur d'une gloire nationale, que le sac d'Orléans entraînant la perte de la Louisiane entière, et couvrant les Etats-Unis d'une honte éternelle? Il a donc bien mal lu, l'orateur, dans les fastes de son pays, s'il peut attacher si peu d'importance à une bataille dont la perte eût entraîné la ruine d'une cité, le massacre d'une population, et la perte d'une contrée que sa situation rend aujourd'hui le clef de l'Union! Qu'importe le nombre d'Anglais qu'on se plaît à dire? N'oublions point notre jalousie? Et la trop général, si pu l'on ne peut sans rougir de la faiblesse refuser la couronne civique, ce Jackson, que l'en attaque avec tant d'impudence aux lieux mêmes qui lui devraient une statue, quand même ses actes politiques auraient depuis mérité quelque blâme, ce héros qu'on encensait naguères sans mesure, en a-t-il moins sauvé son pays? On voudrait vainement *ranger dans l'oubli* les événemens du 8 janvier! l'Histoire les a consacrés; et, à défaut d'un monument spécial, la Bourse, inaugurée pour le 22e. anniversaire de la délivrance d'Orléans, en rappellera au besoin l'époque: elle pouvait effacer de la mémoire des Louisianais: et toujours, nous l'espérons du moins, les nobles vœux de la Bourse retentiront, à pareil jour, des chants de victoires et d'acclamations de reconnaissance!

CHANTIER FLOTTANT (*Floating Dry Dock.*)

Nous apprenons avec plaisir qu'un de nos plus industrieux et estimables concitoyens veut de faire venir en cette ville un chantier flottant, connu sous le nom de "Pitchuch," lequel devra servir à la construction et à la réparation des navires. Ce chantier a été tout dans la nuit de mardi dernier par le bateau à vapeur *Morgan*, venant des hauts, et se trouve maintenant dans la paroisse de Jefferson.

Le chantier en question est le plus grand qui ait jamais été construit dans aucun des Etats de l'Ouest: il a environ deux cent vingt pieds en longueur et peut flotter librement sur lui-même, tant les dimensions sont vastes: cent quatre-vingt-dix pieds de long, cinquante pieds de largeur et tirant de huit à neuf pieds d'eau. Il est construit en bois de chêne blanc, et de pin, le fond a en outre un enfoncement de chêne blanc, de quatre pouces d'épaisseur. Le chantier est en outre pourvu de quatre pompes patentées, mues par une machine à vapeur, et à l'aide desquelles on peut le mettre à sec dans l'espace de deux heures, de manière à permettre aux ouvriers de commencer leurs travaux au bout de ce temps.

La législature a senti la nécessité de donner au port de la Nouvelle-Orléans un chantier flottant où les navires puissent entrer en carénage, aussi a-t-elle session de nommer une commission chargée de faire venir dans la ville de Orléans, en faveur de cette branche si importante du commerce et de la navigation de notre cité. L'entreprise que vient de faire un de nos concitoyens en contractant pour la construction du chantier dont nous avons parlé plus haut, permet à cette compagnie d'commencer bientôt ses opérations et d'être d'une grande utilité au pays. Nous osons donc espérer qu'elle s'empressera d'aller visiter l'objet en question et qu'elle fera tous ses efforts pour en devenir le propriétaire: elle pourrait aussi commencer ses travaux et tirer à même de donner des dividendes aux actionnaires.

QUESTION DES BANQUES.

Le comité général des deux Chambres de la Législature s'est réuni hier, et dans cette séance, M. Grymes a présenté les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité.

"Résolu que les informations qui sont maintenant au pouvoir de ce comité, au sujet de la condition actuelle des institutions monétaires de cet Etat, suffisent pour mettre le comité à même de rapporter et de recommander aux deux Chambres de la Législature telles mesures législatives qu'auront rapport à la circulation, à la condition future et à l'administration des dites institutions, et dont l'adoption sera jugée nécessaire à l'effet d'établir d'une manière permanente une saine circulation et de garantir une bonne administration pour l'avenir;

"Résolu que le comité s'adressera aux commerçants de l'Etat et engagera de la part du comité et de la Législature une adoption pareille et convenable au sujet.

"Résolu que le rapport et le bill qui contiendront toutes les dispositions que l'on jugera devoir être appliquées dans la circonstance actuelle seront immédiatement préparés et qu'il sera du devoir du comité de les rapporter aux deux chambres de la législature dans le plus bref délai possible."

REPARTITION DE LA REPRESENTATION GENERALE.

Les partisans du projet de loi qui vient d'être soumis à la Législature, relativement à la répartition de l'assemblée générale semblent aître laissés sortir par le résultat des débats des deux avant dernières séances du Sénat sur cette importante question. On dirait, à leur cet et à les entendre, que la lutte en entièrement terminée, et qu'il faut nécessairement renoncer à l'idée d'avoir une répartition assise sur les bases de la plus parfaite égalité, parce que le bill qui portait la chiffre de cette répartition a soitante membres a encouru la disgrâce de l'opposition. Tout récemment encore (avant-hier) Mr. Hos et Bossier, que l'on croyait comme deux des plus fermes soutiens du projet de loi, d'exprimaient au Sénat presque simultanément sur ce sujet; et d'après le ton de leurs remarques il était aisé de découvrir qu'il y avait malentendu ou eux autant de découragement qu'ils avaient mis d'abord d'ardeur à défendre le bilinog question.

Nous n'admettons pas qu'il faille aussi se laisser décourager. Partisans comme nous le sommes d'une représentation équitable pour toutes les parties de l'Etat, il nous semble que la moindre des choses sur laquelle les amis du bill doivent insister est le chiffre total de la répartition; que ce chiffre s'élève à cinquante ou à soixante membres peu importe; mais ce qu'il est urgent d'obtenir, et ce sur quoi doivent se porter en ce moment l'attention intelligente de la Législature et la sollicitude des mandataires du peuple, c'est d'établir la représentation de telle manière que ci-soit uniforme, juste et équitable pour chacune des paroisses de la Louisiane, et que celles ci aient respectivement droit au nombre des députés que leur accorde la constitution.

Voilà, il nous semble de quelle manière on devrait envisager la question; et si nous ne nous trompons pas tel est le point de vue sous lequel son sentiment le parlement du bill, mais encore les membres de l'opposition lui-même. Or il est facile de s'entendre lorsque deux partis qui ont l'air d'être aux prises veulent cependant la même chose—la justice et l'égalité des droits pour tous!

Le point le plus douteux de la mesure, suivant l'opinion de l'opposition, consiste simplement dans l'incommensurabilité du fondement. Argumentant par bonnes étoiles nous avons cru l'anéantissement que quelle ne serait autre construction qui ne vînt pas la charge qui nous régit, encore moins suffirait-il de non gêné à la crainte où se trouvent la plupart des mandataires du peuple de voir fouler aux pieds de seul guide de notre conduite politique, pour s'ériger dans hésitée nous opinion et nous mettre en garde, nous mettons contre l'adoption d'une mesure qui blesserait, l'alternative de savoir si la constitution est, ou non, mécréé d'être envahie par l'injustice et l'illégalité.

La charte n'est elle pas en effet, politiquement parlant, le chêne la plus sacrée que nous possédons, et ne serait elle pas une pure déception s'il était permis à aucune fraction du peuple de présumer, soit à tort, soit à raison, qu'elle a été violée dans telle ou tel occasion? Respectons-la donc: et tâchons qu'il ne présente un doute, gardons-nous d'adopter aucune mesure qui pourrait le provoquer et qui, de cette manière aurait une tendance à compromettre les destinées du pays.

Mais un motif puissant devrait engager les soutiens du bill à renoncer à leur opinion, qu'elle soit fondée ou non, et à se joindre à l'opposition pour y apporter des modifications telles que justice sera rendue à tous. L'opposition est disposée, d'après tout ce que nous savons de sa profession de foi, à retrancher du chiffre de la représentation de la Floride l'excédent qu'elle peut avoir, pour le donner à telles autres paroisses qui en ont en moins trop faible amount proportionnel, mais outrepasser toutefois la limite de cinquante membres fixée par la constitution. Ce désir a été hautement manifesté, soit dans la cours des débats, soit en réunion particulière, et il aura pour donner l'assurance que le bill n'est pas perdu, mais que tout au contraire les modifications qu'on y apportera satisferont à cette de besoins de l'Etat et à toutes les exigences du moment.

Le seule chose qui laisserait peut-être croire que le dessin de ce projet de loi est compromis, c'est l'idée qu'on peut s'être formée qu'après l'année 1837 il n'est plus possible de s'occuper de la question de la répartition. Dans un prochain article nous essaierons de réfuter cette objection, si par hasard elle était soulevée, et qu'il nous paraît facile de détruire.

SUR L'INCENDIE.

Un terrible incendie a dévoré, en grande partie, l'îlot qui se trouve entre la Levée et la rue Clinton, et même une maison située de l'autre côté de cette rue. Il est difficile de se prendre un désastre plus complet; car à peu de quelques pans de murs sont restés debout, pour attester que plus de vingt maisons à trois étages existaient à la place de cet amas de décombres encore fumans. Nous n'avons pu rendre, que par aperçu compte des ravages produits par ce fléau, mais on en pourra apprécier l'importance par le 3-4 que nous donnons des pertes éprouvées, s'élevant à la somme de $710,000.

On ne peut que déplorer un si grand malheur que la prévoyance humaine, et la rapidité des secours apportés, n'ont pu ni prévenir ni arrêter. Cependant, plusieurs explosions ont eu lieu, qui nous ont fait connaître l'existence de certaine quantité de poudres que l'on ne saurait dire avoir excédé celle autorisée par les ordonnances. Des caisses de cartouches irrégulières nous ont annoncé la présence de nombreux pétards, et nous ignorons s'ils étaient entre compte dans les quantités de poudres tolérées. Nous voudrions croire le contraire; et nous voudrions même que la vente d'une telle marchandise fût interdite dans notre ville. Nous n'avons pas besoin de rappeler les désordres occasionnés par les innombrables détonations dont on n'est fait un jeu durant ces jours sermens; nous dirons seulement que des troupes de matelots se groupaient au coin des rues, ayant en mains des pistolets d'abordage, et portant des mouchoirs pleins de poudre dans lequelle, pour les charger, ils pénétraient sans autre façon le canon de leurs armes. Gravons au cœur plus heureux qu'à la Mobile, où les pétards avaient causé l'incendie d'une maison à trois étages; nous avons échappé aux périls de l'espèce de frénésie d'artifices qui s'était emparée, non seulement de l'enfance, mais aussi d'une jeunesse toujours avide de ce qui ressemble au bruit des armes; nous croyons enfin avoir échappé aux périls dont nous avons été menacés; quand un affreux incendie vient de nous rappeler combien la mesure de police devient être sévère à cet égard. Plusieurs chambres d'assurances se sont gravement compromises, dans les pertes que non n'éprouvent fort qu'à la moitié de ce qu'elles semblent aujourd'hui, et, plus nous nous appesantissons sur les faits de toute nature qui multiplient nous nos yeux, plus nous sentons la nécessité de rendre la police uniforme, et de la placer sous telle responsabilité que de sorte pourra qu'elle ne dernière plus vague et impuissante comme elle l'est aujourd'hui. On ignorera sans doute toujours l'origine du feu d'hier, comme on l'ignore de tant d'autres feux; comme on l'ignorera demain, si rien ne vient à la lumière. Mais, si tout est que nous savons de sa profession de foi, à retrancher du chiffre de la représentation de la Floride l'excédent qu'elle peut avoir, pour le donner à telles autres paroisses qui en ont en moins trop faible amount proportionnel, mais outrepasser toutefois la limite de cinquante membres fixée par la constitution. Ce désir a été hautement manifesté, soit dans la cours des débats, soit en réunion particulière, et il aura pour donner l'assurance que le bill n'est pas perdu, mais que tout au contraire les modifications qu'on y apportera satisferont à cette de besoins de l'Etat et à toutes les exigences du moment.

Le seule chose qui laisserait peut-être croire que le dessin de ce projet de loi est compromis, c'est l'idée qu'on peut s'être formée qu'après l'année 1837 il n'est plus possible de s'occuper de la question de la répartition. Dans un prochain article nous essaierons de réfuter cette objection, si par hasard elle était soulevée, et qu'il nous paraît facile de détruire.

SUR L'INCENDIE.

Un terrible incendie a dévoré, en grande partie, l'îlot qui se trouve entre la Levée et la rue Clinton, et même une maison située de l'autre côté de cette rue. Il est difficile de se prendre un désastre plus complet; car à peu de quelques pans de murs sont restés debout, pour attester que plus de vingt maisons à trois étages existaient à la place de cet amas de décombres encore fumans. Nous n'avons pu rendre, que par aperçu compte des ravages produits par ce fléau, mais on en pourra apprécier l'importance par le 3-4 que nous donnons des pertes éprouvées, s'élevant à la somme de $710,000.

On ne peut que déplorer un si grand malheur que la prévoyance humaine, et la rapidité des secours apportés, n'ont pu ni prévenir ni arrêter. Cependant, plusieurs explosions ont eu lieu, qui nous ont fait connaître l'existence de certaine quantité de poudres que l'on ne saurait dire avoir excédé celle autorisée par les ordonnances. Des caisses de cartouches irrégulières nous ont annoncé la présence de nombreux pétards, et nous ignorons s'ils étaient entre compte dans les quantités de poudres tolérées. Nous voudrions croire le contraire; et nous voudrions même que la vente d'une telle marchandise fût interdite dans notre ville. Nous n'avons pas besoin de rappeler les désordres occasionnés par les innombrables détonations dont on n'est fait un jeu durant ces jours sermens; nous dirons seulement que des troupes de matelots se groupaient au coin des rues, ayant en mains des pistolets d'abordage, et portant des mouchoirs pleins de poudre dans lequelle, pour les charger, ils pénétraient sans autre façon le canon de leurs armes. Gravons au cœur plus heureux qu'à la Mobile, où les pétards avaient causé l'incendie d'une maison à trois étages; nous avons échappé aux périls de l'espèce de frénésie d'artifices qui s'était emparée, non seulement de l'enfance, mais aussi d'une jeunesse toujours avide de ce qui ressemble au bruit des armes; nous croyons enfin avoir échappé aux périls dont nous avions été menacés; quand un affreux incendie vient de nous rappeler combien la mesure de police devient être sévère à cet égard. Plusieurs chambres d'assurances se sont gravement compromises, dans les pertes que non n'éprouvent fort qu'à la moitié de ce qu'elles semblent aujourd'hui, et, plus nous nous appesantissons sur les faits de toute nature qui multiplient nous nos yeux, plus nous sentons la nécessité de rendre la police uniforme, et de la placer sous telle responsabilité que de sorte pourra qu'elle ne dernière plus vague et impuissante comme elle l'est aujourd'hui. On ignorera sans doute toujours l'origine du feu d'hier, comme on l'ignore de tant d'autres feux; comme on l'ignorera demain, si rien ne vient à la lumière. Mais, si tout est que nous savons de sa profession de foi, à retrancher du chiffre de la représentation de la Floride l'excédent qu'elle peut avoir, pour le donner à telles autres paroisses qui en ont en moins trop faible amount proportionnel, mais outrepasser toutefois la limite de cinquante membres fixée par la constitution. Ce désir a été hautement manifesté, soit dans la cours des débats, soit en réunion particulière, et il aura pour donner l'assurance que le bill n'est pas perdu, mais que tout au contraire les modifications qu'on y apportera satisferont à cette de besoins de l'Etat et à toutes les exigences du moment.

Le seule chose qui laisserait peut-être croire que le dessin de ce projet de loi est compromis, c'est l'idée qu'on peut s'être formée qu'après l'année 1837 il n'est plus possible de s'occuper de la question de la répartition. Dans un prochain article nous essaierons de réfuter cette objection, si par hasard elle était soulevée, et qu'il nous paraît facile de détruire.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du jeudi, 4 janvier.

M. Kenner présente une résolution pour charger le comité judiciaire d'examiner les lois existantes sont-elles suffisantes pour empêcher la vente des billets de loterie. Adopté.

M. Moore, du comité des pétitions et des griefs, auquel avait été renvoyée la pétition de A. Pugh, demande à être remboursé de la valeur de certains esclaves, condamnés et exécutés pour meurtre, présente un rapport défavorable au pétitionnaire. La loi déclare que le propriétaire n'a aucun droit à une indemnité dans de pareils cas.

M. Fulton annonce qu'il présentera un bill pour amender l'acte relatif aux divorces.

M. Phelps présente un bill pour la création d'une caisse d'amortissement, dont les fonds seront pris sur la portion que l'Etat doit recevoir de l'excédent du revenu public. Ce bill passe à une première lecture.

M. Wilson annonce qu'il présentera un bill pour donner à la paroisse de Claiborne un représentant, dont l'élection lui appartient exclusivement.

M. Kenner présente une résolution pour autoriser le gouverneur à demander au secrétaire de la guerre de donner des dividendes aux actionnaires.

QUESTION DES BANQUES.

Le comité général des deux Chambres de la Législature s'est réuni hier, et dans cette séance, M. Grymes a présenté les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité.

"Résolu que les informations qui sont maintenant au pouvoir de ce comité, au sujet de la condition actuelle des institutions monétaires de cet Etat, suffisent pour mettre le comité à même de rapporter et de recommander aux deux Chambres de la Législature telles mesures législatives qu'auront rapport à la circulation, à la condition future et à l'administration des dites institutions, et dont l'adoption sera jugée nécessaire à l'effet d'établir d'une manière permanente une saine circulation et de garantir une bonne administration pour l'avenir;

"Résolu que le comité s'adressera aux commerçants de l'Etat et engagera de la part du comité et de la Législature une adoption pareille et convenable au sujet.

"Résolu que le rapport et le bill qui contiendront toutes les dispositions que l'on jugera devoir être appliquées dans la circonstance actuelle seront immédiatement préparés et qu'il sera du devoir du comité de les rapporter aux deux chambres de la législature dans le plus bref délai possible."

REPARTITION DE LA REPRESENTATION GENERALE.

Les partisans du projet de loi qui vient d'être soumis à la Législature, relativement à la répartition de l'assemblée générale semblent aître laissés sortir par le résultat des débats des deux avant dernières séances du Sénat sur cette importante question. On

---

L'artillerie continue à rechercher les armes et autres objets d'armement qui sont dans la ville. Des états de maisons visitées dans le même secret dressés et envoyés journellement à M. le quartier-maître.

Dans la vaste de voir le nouveau temps rétrograde les choses insupportables, le vieux de pénétrer à l'arsenal de la ville et d'y faire un ample butin. Le bruit de nouveau de nouveau de nouveau